

# Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE  
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International  
des Sachants



Fréquence  
**TRIMESTRIELLE**

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

[www.revuejds.net](http://www.revuejds.net)

[info@revuejds.net](mailto:info@revuejds.net)

**Volume 2,  
Numéro 2,  
Mai 2026**





**Journal International  
des Sachants**



**Revue scientifique pluridisciplinaire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

**Site web: <https://revuejds.net/>**

**Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)**

**Publié en Open Access**



**Abidjan, République de Côte d'Ivoire**

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

**Impact factor : SJIF 2026 : 5.329**

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

## **Journal International des Sachants (JDS)**

**Revue Scientifique pluridisciplinaire**

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

### **Equipe Editoriale**

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

### **Comité Scientifique**

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

## **Comité de lecture**

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 MEITÉ Ben Soualiou, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;  
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

## **Comité de rédaction**

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;  
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de  
 l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 (INSAAC) ;  
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;  
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;  
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle (INSAAC) ;

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;  
KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;  
KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;  
MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;  
SANOGO Tiantio épouse BAMBBA, Maitre-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;  
TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maitre-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
TRAORE Sogotiènin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;  
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;  
YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;  
ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

## COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

**AYENON Séka Fernand**  
Maître de conférences CAMES,  
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

### Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>  
Email : [revuejds@gmail.com](mailto:revuejds@gmail.com)  
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

### Indexations et référencements internationaux :

**Sjifactor:** <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

**ARI :** <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

**ASCI:** <https://ascidatabase.com/master/journallist.php?v=3079-3009>

**IPIndexing:** <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

**Ent'revues:** <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

**Impact factor : SJIF 2026 : 5.329**

**ISSN-P: 3079-3009**  
**ISSN-L: 3079-3017**

## PRESENTATION DE JDS

**Le Journal International des Sachants (JDS)** est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

**JDS** est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS**

*Le Journal International des Sachants (JDS)* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («...»), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

**ISSN-P: 3079-3009**

**ISSN-L: 3079-3017**

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB :** Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

## SOMMAIRE

### SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

#### Anglais

1. **Urban transformation and gentrification in America in Upton Sinclair's  
the jungle and Zadie Smith's white teeth**  
Didier KOMBIENI..... 1-17
2. **Power and Authority in Discourse: An analysis of pragmatic  
strategies in Dan Fullani's one man, two votes**  
Marius Eder BROU..... 18-33
3. **Investigating Contemporary History of US Interventions  
in Venezuela and Current Developments**  
SY Mamadou Malal..... 33-53
4. **In-between two worlds: struggling for a new cultural identity  
in Buchi Emecheta's The new tribe**  
Koffi Gérard KOUADIO..... 54-67
5. **Resilience and Survival in Ernest J. Gaines'  
The Autobiography of Miss Jane Pittman (1971)**  
Mariame WANE LY & Abdoulaye NDIAYE..... 68-79

#### Etudes hispaniques

6. **Poética de la metamorfosis: el neobarroco como nuevo realismo  
en esa puta tan distinguida de Juan Marsé**  
Oumar MANGANE..... 80-94
7. **La Iglesia y la emancipación ilustrada: una lectura crítica del proyecto  
colonial latinoamericano desde El papel quemado de Jaime Díaz Rozzotto**  
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 95-108

#### Lettres Modernes

8. **Émile Zola et Calixthe Beyala, une écriture inclusive :  
vers l'émergence féminine**  
Elise ABENG ZE..... 109-128
9. **Didactique du français langue seconde : quel encadrement pédagogique  
pour un développement professionnel efficient des enseignants ?**  
Arnaud OUÉDRAOGO..... 129-145
10. **L'occupation abusive des terres dans Raga et le rêve mexicain de Jean-Marie  
Gustave LE CLÉZIO, une violation du droit  
à la propriété**  
Yaya KONÉ..... 146-159
11. **Travailler le sacré. Polar africain et capitalisme de l'occulte  
chez Konaté et Ndione**  
Taoussi Taoukamla BICHARA..... 160-175

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 12. Imaginaire littéraire et développement durable : une analyse de  
*La danse du vilain* de Fiston Mwanza Mujila**  
Eulalie Patricia ESSOMBA..... 176-189
- 13. La transparence esthétique dans les romans d'Octave Mirbeau :  
entre expressionnisme et subversion romanesque**  
DZENE EDZEGUE Joseph Bénard..... 190-201
- 14. Culture matérielle et culture immatérielle dans l'organisation  
des funérailles moose du village de Yaké**  
SARE Honorine & SAOUADOGO Sidibéouéndin..... 202-214

## **SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE**

### **Sciences du langage et de la communication**

- 15. Communication des organisations féministes sénégalaises et  
industries culturelles : la provocation comme stratégie de visibilité**  
Alioune Badara GUEYE & Ngagne FALL..... 215-227
- 16. Supports de sensibilisation des maladies cardiovasculaires  
en Côte d'Ivoire : un regard sociolinguistique**  
Ahi Yao Guillaume, Kouadio Amah Victoire & Konan Kouacou Fabrice..... 228-242
- 17. Médias numériques et propagande contre le 4ème mandat  
lors de l'élection présidentielle ivoirienne de 2025**  
Koffi Nestor N'DRI..... 243-259
- 18. Communication et musique urbaine ivoirienne : influence,  
recomposition des valeurs et dynamiques d'appropriation des jeunes**  
Boni Hyacinthe KPANGBA..... 260-276

### **Patrimoine, art, culture et cinéma**

- 19. La "Maison des artistes" de Grand-Bassam : sociographie d'un lieu de  
création et de diffusion de la peinture contemporaine en Côte d'Ivoire**  
Krou Eugène ASSOUMOU..... 277-291
- 20. Le langage indicible dans l'art des cordes tissées de Christian Lattier**  
Yoro Emmanuel GUEYE..... 292-307
- 21. Modélisation du féminisme dans le cinéma documentaire :  
la femme porte l'Afrique d'Idriss Diabaté**  
Nangnintaha Estelle KONÉ & André Banhouman KAMATE..... 308-321

### **Informatique**

- 22. Transition numérique et gestion des productions scientifiques :  
état des lieux, contraintes et recommandations**  
Aminata Nadège SAKO Epse BAYOKO & Abou Bakary BAYOKO..... 322-333

## SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Civilisations

23. **La piraterie dans les provinces anatoliennes à l'époque hellénistique**  
Ibrahima DIAMANKA..... 334-347

### Archéologie

24. **Savoir-faire ceramique du nord et du sud de la Côte d'Ivoire :  
cas des zones de Tengrela et d'Anyama**  
Tiantio SANOGO épse BAMBAMBA & Affoua Eugénie KOUAME..... 348-360

### Histoire

25. **Le Zhégié de Dassa : fonctionnement d'une juridiction traditionnelle  
et enjeux de sa valorisation patrimoniale (Burkina Faso, Nando)**  
Boukary DABAL & Désiré BATIENO..... 361-372
26. **La politique étatique de la protection de l'environnement minier  
en Côte d'Ivoire (2000-2024)**  
SIDIBE Nohan & NDIA YE El Hadji Amadou Ba..... 373-389
27. **Gouvernance coloniale et marginalisation socio-spatiale  
dans la ville de Daloa : 1920 -1956**  
Blé Angélin LAGO ..... 390-401
28. **La diplomatie publique sud-coréenne en Côte d'Ivoire (2011-2021)**  
Yao Serge-Rodrigue AHI..... 402-418
29. **Administration coloniale et transformations économiques  
en Côte d'Ivoire de 1908 à 1960**  
N'Goran Alphonse BROU..... 419-433
30. **L'identité natchaba du XVI<sup>e</sup> au début XX<sup>e</sup> siècle**  
Sougla YATOUTI & Ilaboti DIPO ..... 434-450
31. **Migration et installation des Noumou (Danlèssôgô)  
chez les Koulango de Nassian (XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle)**  
Koffi Alain KOUASSI..... 451-463
32. **Acteurs et organisation de la commercialisation du cacao  
dans la région de l'Indénié (1920-1970)**  
Alfred Brondon Esso AKESSÉ & Antoine Koffi GOLÉ ..... 464-485
33. **Les mutuelles dans le développement local : l'exemple de la mutuelle  
de développement de la sous-préfecture de Napié (nord Côte-d'Ivoire)  
de 1965 à 2014**  
Valy YEO..... 486-503
34. **Système de santé colonial et construction du chemin de fer  
en Côte d'Ivoire (1904-1931)**  
Chidjé Mireille Léontine AKRE, Blé Angélin LAGO &  
Ange Barnabé ADOFFI..... 504-518

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

- 35. La commémoration tournante du 11 décembre au Burkina Faso 2008 -2020 : dynamique d’urbanisation et enjeux sanitaires dans les villes de Manga et de Tenkodogo**  
Moussa ZABSONRE & Inoussa YELBI..... 419-534
- 36. La pénétration coloniale française dans le pays bhété de Soubré, 1897-1910**  
Huberson Bahi POAMÉ & Mamadou BAMBA..... 435-546

### Géographie

- 37. Infrastructure hydraulique, fragmentation des parcours pastoraux et vulnérabilités du pastoralisme à Diama dans le Delta du fleuve Sénégal**  
Ramata Ndianor, Aliou Ndao, Tamsir Mbaye & Cheikh Samba Wade ..... 547-564
- 38. Electrification et développement socio-économique dans le village de Dialakorobougou, commune de Mountougoula au Mali**  
Idrissa Amadou TRAORE & Idrissa Issa CISSE..... 565-578
- 39. Perception des populations sur les impacts socio-économiques et écologiques des ouvrages antiérosifs dans la zone girafe de Kouré au Niger**  
ISSAKA ATTININE Abdoul Nasser & ILBOUDO Dieudonné..... 579-595
- 40. Les intermédiaires fonciers dans la ville de Kolda (Sénégal) : entre opportunités et contraintes**  
Yaya DIALLO & Oumar SY..... 596-609
- 41. De l’agrovillage à la ville secondaire en recomposition : dynamiques économiques, pressions foncières et transition urbaine à Bonoua (Sud-Est de la Côte d’Ivoire)**  
Jean Baptiste ESSAN & ALOKO N’Guessan Jérôme..... 610-629
- 42. Santé reproductive en milieu rural et dispositifs du SWEDD : lecture territoriale à San-Pedro**  
Oulai Munné-Prisca YOH Épouse TIA & Koua Ange Donatien BROU..... 630-645
- 43. Les territorialités dans l’espace périurbain dakarois : cas de Diass et Sindia**  
Seybatou THIOM..... 646-662
- 44. Facteurs associés à l’augmentation du recours aux consultations prénatales au Burkina Faso**  
Fahimatou Rayagne-Wendé OUEDRAOGO & Moussa BOUGMA ..... 663-677
- 45. Valorisation des résidus de cacao et empowerment des femmes rurales : enseignements de la sous-préfecture de Soubré (Sud-ouest de la Côte d’Ivoire)**  
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 678-694
- 46. Influence socio-environnementale et sanitaire du niveau de dégradation des entre deux maisons dans la ville de Gagnoa : cas d’Afridougou, Dar-es-Salam et Odiennékourani**  
Abdoul Karim TOURÉ..... 695-710

- 47. Échec scolaire des élèves en classe d'examen dans les établissements d'enseignement secondaire public de la ville de Bouaké : Évolution, facteurs explicatifs et stratégies de réduction**  
Faustin GUEI, SEKA Ayenon Ferdinand,  
Yah Edwige Bénédicte N'GUETTA épouse GBOKO & Émile Brou KOFFI..... 711-727

### Philosophie

- 48. Théorie critique et progrès : Max Horkheimer et la signification de l'individu**  
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI..... 728-739
- 49. Le Wittgenstein de Hintikka : une réinvention formelle ou une incompréhension des jeux de langage de Ludwig Wittgenstein ?**  
Yao Jacques KOUAMÉ..... 740-762
- 50. La vérité chez Claude Bernard : du dualisme qualitatif à l'unité quantitative**  
Kouacou Firmin Luc KOFFI..... 763-774
- 51. Meilleur des mondes possibles leibnizien et fléaux d'un monde émergent : cas de l'homosexualité**  
Konan Adolphe Dumas N'GATTA..... 775-795
- 52. De l'extrémisme violent aux insécurités en Afrique : une réflexion à partir de Kant**  
AVOCES David Pierre..... 796-812
- 53. La pensée face au déterminisme algorithmique : les fondements bernardiens d'une complémentarité par-delà les antagonismes**  
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 813-825
- 54. Intelligence Artificielle (IA) et crise ontologique de l'humanité : objectivation de la pensée comme oubli de l'Être**  
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 826-844
- 55. Neurosciences et environnement : comment vaincre l'éco-anxiété ?**  
COULIBALY Sionfongon Kassoum & GONDO Golou Roseline..... 845-857
- 56. Éthique transcendantale et création technique : l'impératif catégorique comme horizon**  
Akpolé Koffi Daniel YAO..... 858-870
- 57. La morale sartrienne, un gage des droits des immigrants**  
Kouassi Jean-Jacob KOFFI ..... 871-884
- 58. Mariage pour tous : Entre dynamisme mondial et justice sociale**  
Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 885-896

## Anthropologie et sociologie

- 59. Contribution de la MUCREFCI Daloa dans la reconstruction socio-économique des fonctionnaires et agents de l'État de la région du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire)**  
DJETTE Grah Cyrille, KONAN Koffi,  
KOFFI Alexis & SANOGO Mamadou..... 897-915
- 60. Genre et développement par l'agriculture en Côte d'Ivoire : cas des femmes du village de Dihi dans le Département de Korhogo**  
Navouon FANNY, Olivier GNAN & Nambalassigué Kolo KONE..... 916-932
- 61. Itinéraires thérapeutiques des usagers de drogues dans le contexte urbain abidjanais**  
Félicien Yomi TIA ..... 933-951
- 62. Grossesses non désirées et recours à l'avortement clandestin chez les jeunes femmes au Gabon**  
Steeve-Thierry BALONDJI & Aimée Patricia NDEMBI NDEMBI..... 952-974
- 63. Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**  
Mahamadou ZONGO..... 975-992
- 64. Confrérie des chasseurs en Haute Guinée : mutation entre chasse, environnement et politique**  
Sidiki KOUROUMA, Lamine MANSARE & Soumahila BAYO ..... 993-1011
- 65. Féminisation du maraîchage et vulnérabilités socio-institutionnelles dans la gestion de l'eau à Solomougou**  
Namè Hassan YÉO & Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU..... 1012-1026
- 66. Le choléra dans le discours de Guy de Maupassant : entre imaginaire populaire et rationalité scientifique**  
Martial BAMA..... 1027-1034
- 67. L'extorsion du surtravail de la femme en milieu rural de la Haute Guinée : la mobilité comme mode de recherche d'autonomie ?**  
Mamoudou CONDE..... 1035-1058
- 68. Conflits autour de la culture attelée à Atchangbadè au Togo : enjeux, acteurs et mécanismes de résolution**  
Konga PALASSI..... 1059-1076

## Criminologie

- 69. L'abandon familial et pratiques sexuelles chez des detenu/e(s) au pôle pénitentiaire d'Abidjan**  
Rebecca Paule Jacqueline DO & Diescieu Aubin Sylvère KAZON..... 1077-1090
- 70. Enjeu de pouvoir et gestion de risques miniers dans le Haut Katanga : cas du site de Ruashi-mining à Lubumbashi**  
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1091-1108

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

**Psychologie**

**71. Comportements à risques d'accidents de la circulation  
des conducteurs de motos taxis à Bingerville**

YAO Koffi Constant, AKA Blainson Alain &  
KOUADIO Lou Younan Yolande ..... 1108-1122

**SECTION 4 : SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

**72. Obstacles à l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés  
dans un contexte de forte croissance démographique  
dans la ville de Parakou (Bénin)**

Boni Romulus BIAOU & Hervé A. KOMBIENI..... 1123-1139



## **Foncier et gouvernance migratoire en milieu rural. Les relations intercommunautaires à l'épreuve de la marchandisation de la terre**

**Mahamadou ZONGO**

*Département de sociologie (UFR/SH)  
Université Joseph Ki-Zerbo,  
Ouagadougou - Burkina Faso,  
Email : [zongomahamadou@yahoo.fr](mailto:zongomahamadou@yahoo.fr)*

**Date de soumission** : 26-03-2026

**Date de publication** : 31-05-2026

### **Résumé**

Depuis l'époque coloniale, les politiques de développement ont favorisé le développement de puissants courants migratoires, internes et internationaux, qui se sont maintenus voire amplifiés après les indépendances. Développées en dehors de toute intervention directe des États, ces migrations se sont progressivement structurées autour de l'institution du tutorat qui a permis la structuration des réseaux reliant les zones de départ aux zones d'arrivée d'une part, et, d'autre part, l'insertion socioéconomique du migrant dans les zones de destination. Le foncier a été ainsi utilisé par les autochtones comme un instrument d'insertion des migrants tout en gardant le contrôle politique de leur « pays ». Cependant avec les évolutions, parfois radicales, des contextes socioéconomiques ainsi que le renouvellement des générations, la place et la représentation de terre ont évolué et autorisé sa marchandisation. Ce processus, dont les conséquences ont remis en cause les modalités d'accueil et les mécanismes de contrôle des migrants, a ouvert une remise en cause des modalités de gestion des relations intercommunautaires.

**Mots-clés** : Migration, réseaux migratoires, tutorat, autochtonie, transactions foncières, marchandisation

## **Land and migratory governance in rural areas. Intercommunity relations put to the test by the commodification of the land**

### **Summary**

Since the colonial area, development policies have favored the development of powerful migratory flows, both internal and international, which have persisted and even intensified after independence. Developed without any direct intervention from the States these migrations gradually structured themselves around the institution of sponsorship, which allowed the structuring of networks connecting departure areas to arrival areas on the one hand, and, on the other hand, the socioeconomic integration of the migrant in the destination areas. Land was thus used by the locals as an instrument for integrating migrants while maintaining political control over their « country ». However, with the sometimes-radical evolutions of socioeconomic contexts as well as the renewal of generations, the place and representation of land have evolved and allowed its commercialization. A process whose consequences have called into question the modalities and the mechanisms of control of migrants and opened up a questioning of the management modalities of intercommunity relations.

**Keywords**: Migration, migratory networks, tutoring, indigeneity, commercialization



## Introduction

Les migrations en Afrique de l'Ouest se caractérisent par leur forte dimension intrarégionale (CEDEAO-CSAO/ OCDE, 2006 ; M. Zongo, 2010 : 17). Amplifiés à l'époque coloniale, par la politique de mise en valeur coloniale, ces mouvements se sont maintenus avec les indépendances des anciennes colonies (M. Zongo, 2024; 2025). Les nouveaux États ont largement reconduit les options politiques de l'époque coloniale qui avaient mis particulièrement l'accent sur l'exploitation des potentialités naturelles pour impulser le développement économique et social. C'est notamment le cas de la Côte d'Ivoire qui a bâti sa politique de développement sur la promotion de l'agriculture de rente. Le pays a également maintenu la politique migratoire libérale, héritée de la colonisation, pour attirer la main-d'œuvre étrangère dont il avait besoin pour l'exploitation de ses énormes potentialités agroécologiques. Nonobstant l'importance du courant migratoire, l'État ne s'est pas directement impliqué dans l'organisation des déplacements des migrants, de leur accueil et de l'installation des migrants<sup>1</sup> qui, de ce fait, ont été pris en charge par les mécanismes locaux des sociétés d'accueil (B. Tallet, 1985). Ces mécanismes d'accueil, désignés par le terme tutorat, sont construits autour de deux dimensions : une convention foncière (l'accès à la terre) liée et subordonnée à une dimension sociopolitique qui définit les obligations sociales dont le respect garantit la sécurisation des droits fonciers.

Pendant près d'un siècle, ce mécanisme a permis d'organiser l'insertion des migrants en milieu rural, en définissant les droits et les devoirs de chacun, mais les transformations structurelles actuelles des systèmes fonciers locaux ont progressivement altéré ses principes fondamentaux et remis en cause les mécanismes d'accueil et d'insertion des migrants sans pour autant que de nouvelles institutions émergent.

L'article vise à décrire la place du foncier dans l'édification de la « grandeur » de la société (i) ; décrire le rôle du tutorat dans la structuration des réseaux migratoires et l'insertion du migrant dans les sociétés d'accueil (ii) et analyser la monétarisation des transactions foncières et leurs implications sur la construction des relations intercommunautaires (iii). L'analyse s'appuie sur des informations issues d'enquêtes de terrain de type socio-anthropologique qui combinent l'observation participante et les entretiens (individuels et collectifs) auprès des populations pendant des séjours plus ou moins longs sur le terrain. Les observations ont été réalisées aussi bien au Burkina Faso dans la vieille zone de colonisation agricole (M. Zongo, 1997 ; 1998 ;

---

<sup>1</sup> En dehors de quelques projets d'aménagements, AVV (O. Nébié, 1998), AVB (V. Lassaily Jacob, 1986), etc.



2008) que dans les nouveaux fronts pionniers (M. Zongo, 2000) et enfin dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire (M. Zongo, 2001 ; 2016 ; 2025).

### 1. Le système foncier coutumier et ses logiques

Si le foncier est défini comme « l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle concernant la terre et les ressources renouvelables » (P. Lavigne Delville, 1998 : 18), c'est parce qu'il traduit les rapports que les hommes entretiennent entre eux à travers la terre et ses ressources (M. E. Gruenais, 1986 : 283). À ce titre, il se situe à l'intersection de l'histoire, du droit, de l'économie, du social et renvoie donc à la nature des droits que chaque société organise pour le contrôle de la terre et des ressources qu'elle porte (terre, halieutique, forestière, pâturage), aussi bien pour les membres de la communauté que les étrangers<sup>2</sup>.

Dans le contexte ancien de faible peuplement et d'économies de subsistance, où les sociétés rurales disposaient encore d'une certaine cohérence bâtie autour d'institutions sociopolitiques et des autorités endogènes légitimes, la terre a le statut d'un patrimoine appartenant à une collectivité (famille, lignage, village), qui s'en sert pour produire ses moyens de subsistance, mais aussi et surtout qui l'utilise à des fins de reproduction sociale (lieu de mémoire, autel, bois sacré, etc.). Elle constitue, pour la communauté, un patrimoine administré par une autorité statutaire (aîné de famille ou de lignage, chef de terre) et destiné à être transmis aux générations futures. Au-delà donc de sa fonction économique, la terre revêt également, pour le groupe, une très forte dimension symbolique et sociopolitique qui en fait non seulement un « lieu », mais aussi et surtout « un lien » qui sert de support pour la construction et le maintien du lien social. À ce titre, la terre était sacrée et inaliénable. L'histoire du peuplement, généralement à partir de vagues successives, détermine les statuts en fonction de l'ordre d'arrivée en ordonnant les droits à partir de l'antériorité de l'installation<sup>3</sup>. Ce processus confère aux premiers occupants un droit d'autochtonie, inaliénable et imprescriptible (J P. Jacob, 2004 ; L. Montaz, 2020 : 121). L'autochtonie n'inaugure pas seulement *le droit d'administration du patrimoine foncier* (J P. Guengant et M. Banoin, 2003 : 124), mais instaure également un contrôle politique sur un espace qui confère à ses détenteurs le droit de définir les règles d'installation et d'exploitation de la terre, en d'autres termes, le pouvoir de déterminer qui peut s'y installer et à quelle condition.

---

<sup>2</sup> Tous ceux qui n'appartiennent pas à la communauté sont définis et traités comme « étranger » en dehors de toute considération de nationalité. C'est dans ce sens que ce terme sera utilisé dans ce texte.

<sup>3</sup> L'autochtonie n'a pas toujours un fondement historique ; elle peut résulter d'un choix politique du conquérant parmi les populations installées avant l'arrivée (M E. Gruenais, 1985)



Nonobstant le caractère patrimonial et inaliénable de la terre, les sociétés traditionnelles avaient aménagé des modalités pour attirer ou accueillir des étrangers, c'est-à-dire les personnes non membres de la communauté. En effet, dans le contexte de faible occupation de l'espace de l'époque, donc d'abondance foncière et de la faiblesse de la monétarisation de l'économie (J P. Colin, 2005 : 181), les Hommes constituaient la principale richesse, donc une ressource rare dont le contrôle était nécessaire pour la pérennité de la société (Kopytoff cité par J P. Jacob, 2007 ; J P. Chauveau, J P. Jacob, 2004, P Y. Le Meur, 2012). Au - delà de son rôle de principal support des activités socioéconomiques, la terre a vocation aussi et surtout à servir d'instrument politique, notamment pour l'attrait et le contrôle des hommes (J P. Jacob, 2004, 2007 ; J P. Chauveau et al, 2006 ; P. Hochet et L. Arnaldi di Balme, 2013). Mais l'accueil des étrangers ne vise pas uniquement la croissance démographique du village, mais s'inscrit davantage dans une perspective d'intégration. En effet, il est attendu des personnes accueillies le devoir de s'intégrer aux conceptions locales de la « citoyenneté » par l'adoption des attitudes socialement et économiquement acceptables. Les modalités et de gestion d'accueil des étrangers sont organisées autour de l'institution du tutorat.

## **2. Le tutorat : une institution agraire de gestion des migrations**

Défini par J P. Chauveau et al (2006 : 16) comme l'ensemble des relations sociales qui naissent de l'accueil d'étrangers dans une communauté villageoise et du transfert de droits fonciers dans une perspective de longue durée, le tutorat articule deux dimensions intrinsèquement liées : la dimension foncière dont la pérennité est subordonnée à la dimension sociopolitique également qualifiée de clause sociopolitique (J P. Chauveau, 2007).

La dimension foncière porte sur le transfert de droits fonciers par un autochtone, c'est-à-dire une personne disposant de droits fonciers coutumiers, à une personne non membre de la communauté ; de ce fait, l'autochtone devient le *tuteur* du bénéficiaire. Ce transfert, sous forme de *don* ou de *prêt à durée indéterminée*, comporte divers droits, notamment le droit d'exploitation, de prélèvement, mais aussi et surtout le droit de transmettre en héritage. Le transfert s'accompagne de certaines restrictions, dont l'interdiction de transfert.

La pérennité du transfert est intrinsèquement liée au respect de clauses non foncières qui portent sur l'obligation du bénéficiaire de témoigner de sa reconnaissance à son tuteur et de lui porter assistance en cas de nécessité (à l'occasion des événements sociaux), de se conformer aux codes locaux de la sociabilité, mais aussi et surtout, de ne pas se mêler des « affaires »<sup>4</sup> du village. (J

---

<sup>4</sup> Notamment les problèmes entre les autochtones, les questions relatives à la gestion du village. C'est une manière de lui rappeler son statut d'étranger dans le village



P. Colin et M. Ayouz, 2005 : 4 ; J P. Colin, 2021 : 121 ; M. Zongo, 2001 ; 2008 ; L. Montaz, 2020 : 114 ; J.P. Chauveau, 2016 : 21). Qualifiées de clauses sociales des conventions foncières, ces obligations marquent l'origine des droits fonciers et demeurent par conséquent imprescriptibles. Le tutorat organise donc, sur le long terme, l'intégration du migrant et de sa descendance dans la communauté tout en maintenant leur statut d'étranger, exprimé à travers le maintien du respect des clauses non foncières. Ainsi comme le note Pierre Yves le Meur (cité par L. Montaz, 2020 : 114) le migrant (...) est transformé en étranger doté d'un statut particulier et inséré dans une chaîne de droits et de devoirs, d'attentes et d'obligations sociales. Cette insertion est particulière au sens où elle se fonde sur une tension entre intégration sociale (qui passe par une adhésion aux codes locaux) et distance (l'étranger ne devient jamais autochtone). En résumé, à travers le tutorat, l'autochtone s'engage à fournir à son étranger des droits garantis et sécurisés sur des parcelles d'habitation et de culture, à faciliter ses relations avec les autorités et les autochtones du village, à répondre de son comportement. L'étranger, en contrepartie, s'engage à respecter les règles locales de la vie sociale, d'exprimer sa reconnaissance à son tuteur et aux autorités villageoises, et de ne pas se mêler « des affaires du village » (P. Hochet et L. Arnaldi di Balme, 2013 : 58).

### **3. Le tutorat et l'organisation des relations intercommunautaires**

Dans le contexte de la non-intervention directe de l'État dans l'organisation de la migration et dans l'insertion des migrants dans les zones d'accueil, le tutorat joue un double rôle : d'abord dans la structuration des réseaux migratoires et ensuite dans l'organisation de l'insertion socioéconomique du migrant dans la zone d'accueil. L'exemple des migrations burkinabè<sup>5</sup>, aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur du pays, permet d'illustrer ces deux aspects (G. Sautter, 1979 : 242 ; M. Benoît, 1982 : 49).

#### **3.1. Tutorat et réseaux migratoires dans les migrations burkinabè**

Les migrations au Burkina Faso sont très anciennes et datent de l'époque précoloniale et se caractérisaient par des déplacements au-delà des aires ethniques d'appartenance. La période coloniale a accentué ces mouvements sous l'effet des politiques de coercition, de contrainte et de déplacements forcés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la colonie. Toutes les régions et tous les groupes ethniques ont été touchés même si la zone du plateau central et de la région du nord, peuplée de Mossi, s'est singularisée par l'importance du mouvement. Ces mouvements anciens ont inauguré des cycles de contact entre les différentes localités à partir desquels vont

---

<sup>5</sup> Le tutorat a également joué un rôle central dans la réussite dans les migrations saisonnières pour la culture de l'arachide (P. David, 1980)



se structurer progressivement les réseaux migratoires, composés à la fois des personnes installées dans les nouvelles zones, mais aussi de toutes celles qui sont installées le long des routes, dans les zones de contact (gares, lieux de culte, etc.). Ces personnes jouent plusieurs rôles dans la réussite des migrations, d'abord par la remontée des informations vers les zones d'origine, ensuite celui de personnes-ressources aux voyageurs.

Les informations communiquées dans les zones d'origine permettent aux potentiels migrants de sélectionner les destinations et, une fois en déplacement, les personnes installées le long des routes de la migration servent d'informateurs et même de logeurs ponctuels. Grâce à ces possibilités, les nouveaux migrants choisissent les destinations où ils sont certains de pouvoir s'intégrer facilement, c'est-à-dire généralement vers des régions où sont déjà installés des parents, des amis, voisins ou simplement ressortissants de la même région (B. Bassolet, M. Boly et C. Wetta, 1992 : 50).

Dans les zones d'accueil, les nouveaux migrants sont généralement accueillis par le premier migrant, qui leur procure hébergement, nourriture et les informations sur les opportunités dans la localité (M. Zongo, 1997). C'est également lui qui les présente aux notables autochtones. Pendant une certaine durée, le premier migrant reste ainsi le point de passage de ceux qui arrivent de sa zone d'origine. Si la migration prend de l'ampleur, ce qui s'accompagne de la diversification des zones de provenance, il oriente les nouveaux arrivants vers ceux dont ils sont géographiquement proches. À titre d'illustration, dans les migrations internes, les autochtones dirigent tous les migrants mossi, quelle que soit leur provenance vers le premier Mossi installé chez eux. Avec le temps et la diversification des zones de provenance des migrants mossi, le premier redirige les nouveaux arrivants vers les ressortissants de leur localité de provenance (par exemple Koudougou, Kaya, Ouahigouya, etc.) qui à leur tour les guident vers leurs parents s'il y en a d'installés dans la localité. À l'extérieur du pays, en particulier pour le cas de la Côte d'Ivoire, tous les migrants en provenance du Burkina Faso sont orientés vers le premier Burkinabè installé dans la localité. Les premiers en provenance des différentes localités qu'il accueille serviront ultérieurement de logeurs aux migrants dont ils partagent l'origine ou l'appartenance ethnique. Ce processus aboutit très souvent à la concentration des populations d'une même aire de départ dans les zones d'accueil. Cette organisation permet aux migrants de développer une solidarité très efficace ce qui procure à la communauté et à l'individu une certaine sécurité. Elle procure également au nouveau migrant des repères, une sécurité et un sentiment d'être chez soi. Il rend la migration moins aléatoire en facilitant le parcours, l'accueil

et l'insertion du migrant dans sa zone d'accueil, mais servira également d'instrument de structuration des rapports intercommunautaires en terre de migration.

### **3.2. Tutorat et management des rapports intercommunautaires**

Les migrations burkinabè aboutissent très rarement à l'assimilation des migrants par les sociétés d'accueil, à cause, d'une part, de l'importance du flux migratoire, mais aussi et surtout de la reconstitution des principales caractéristiques sociopolitiques de la société d'origine. Ce processus permet aux migrants de reproduire « grosso modo » leur organisation sociale, de perpétuer leur spécificité culturelle (transmission de la langue, des histoires familiales, d'un certain style de vie, etc.), de tisser des liens sociaux avec les autochtones tout en s'en préservant<sup>6</sup>. L'organisation des migrants se structure à deux échelons : au niveau collectif, le premier migrant qui a servi de tuteur aux nouveaux arrivants et intercesseur auprès des autochtones, devient de fait le chef de l'ensemble des migrants (L. Montaz, 2020 : 122). Il s'entoure des représentants des différentes localités et des groupes ethniques pour gérer les questions de la « communauté ».

Le second niveau relève de l'organisation interne aux migrants, car contrairement à l'uniformité apparente, les migrants s'organisent soit selon l'appartenance ethnique (les Gourounsi, les Bissa, les Samo, les Lobi, les Peul, etc.), soit les zones de provenance ; ce dernier aspect est surtout fréquent chez les Mossi à cause non seulement de leur importance numérique, mais aussi des rivalités historiques. Les regroupements se structurent sur les bases provinciales : par exemple, les ressortissants de Koudougou (pour les ressortissants du Boulkiemdé), de Kaya (pour les ressortissants du Passoré), du Grand Yatenga, etc. Ces regroupements se choisissent des responsables sur la base de la séniorité, qui, ensemble, forment le conseil des notables autour du chef des migrants. Dans les zones de forte concentration, les ressortissants des provinces se subdivisent sur la base des départements qui correspondent d'ailleurs parfois à des entités politiques coutumières ; ils se choisissent également un responsable sur la base de la séniorité. C'est vers eux que le responsable de la province dirige tout étranger originaire de leur ressort territorial qu'il reçoit, c'est à eux également qu'il s'adresse quand un des leurs est impliqué dans une question nécessitant l'intervention de la communauté.

---

<sup>6</sup> Cela peut s'illustrer par le fait que les migrants marient des filles autochtones, mais le contraire est assez rare en milieu rural. Même s'il n'y a pas d'interdiction formelle, les procédures qui exigent que les prétendants se rendent jusque dans les villages d'origine pour « demander la main de la fille à la famille » sont prohibitives pour les autochtones



Enfin, à la base de l'organisation des migrants se trouvent les familles qui sont dirigées également selon le principe de la séniorité.

Cette structuration permet à tous les migrants en provenance des zones de départ de retrouver, soit un membre de la famille, soit un ressortissant de sa zone de provenance, ou enfin, un membre de son groupe ethnique dans les zones d'accueil.

Les rapports entre les migrants et les autochtones s'organisent également à deux échelles : le collectif et l'individuel.

- Le registre collectif est représenté par le chef des migrants qui sert d'interface entre les migrants et les autochtones (P. Hochet et L. Arnaldi di Balme, 2013 : 58). C'est donc à lui que le conseil des notables du village s'adresse quand il y a des informations à communiquer, ou des questions relatives aux relations intercommunautaires. Quand il s'agit de problèmes impliquant nommément un migrant, le chef des migrants se réfère au responsable dont celui-ci relève (soit la province, soit le responsable du groupe ethnique, etc.).
- Le second relève du registre personnel. Chaque migrant a toujours un tuteur parmi les autochtones qui est très souvent celui auprès de qui il a acquis la terre (très souvent dès son arrivée ou quelque temps après). Le mode d'obtention de la terre influence très peu le tutorat dans la mesure où même ceux qui vendent la terre revendiquent ce statut.

Les contacts avec le tuteur personnel, même s'ils sont limités, se révèlent très importants pour les deux communautés. Les migrants « passent saluer » régulièrement leurs tuteurs ou passent « prendre des nouvelles » de la famille, apportent des présents à l'occasion des événements sociaux (fêtes, baptême, décès, etc.), contribuent parfois à certaines activités agricoles (défrichage de forêt, nettoyage de plantation, semis, etc.). En retour, le tuteur joue le rôle de conseiller du migrant dans ses rapports avec les autochtones. Sans nécessairement « se mélanger », les migrants et les autochtones tissent des rapports apparemment faibles, mais dont la force permet de faire face aux problèmes qui peuvent survenir.

Lorsque le tutorat est bâti à partir d'un don de terre, l'autochtone considère l'assistance du migrant comme une obligation, car

quand on donne la terre à quelqu'un, il devient ton frère ; on ne donne pas la terre à quelqu'un avec qui on entretient des rapports ordinaires ; entre frères on ne peut pas refuser de s'aider. C'est pour cette raison que lorsqu'on a donné la terre à quelqu'un, en cas de difficultés il doit vous aider, c'est une obligation. (un notable du village de Bodiba in M. Zongo, 2001, p 59).



Conception à laquelle adhèrent aussi les immigrés en reconnaissance non seulement mais aussi de l'accès à la terre (M. Zongo, 2001).

Ainsi, le tutorat crée plusieurs passerelles dans les aires de migration, un premier niveau qui se situe à l'échelle intracommunautaire (entre migrants), un second niveau qui se situe à l'échelle des rapports interindividuels entre migrant et autochtone (chaque migrant avait son tuteur autochtone) et un dernier niveau qui concerne les rapports intercommunautaires (migrants et autochtones). Toute tentative d'émancipation ou de soustraction aux contraintes du tutorat est considérée comme une menace à la fois par les migrants que par les autochtones et, par conséquent, expose leurs auteurs à des représailles (M. Zongo, 2001).

Ainsi donc, autant le tutorat organise l'accueil et l'insertion des migrants dans les zones d'accueil, à travers la définition des droits et des obligations de chaque catégorie, autant il contribue à l'organisation des migrants eux-mêmes, à travers l'insertion du migrant dans un univers social bien structuré, ce qui permet de minimiser voire de contrôler en conséquence les risques des initiatives individuelles. Il constitue par conséquent un puissant, mais subtil levier de contrôle des hommes à la fois pour les autochtones à qui il permet de conserver le contrôle politique de leur village, mais aussi pour les immigrés chez qui il fonde la légitimité du pouvoir du chef et de la gérontocratie.

Cette organisation se fonde cependant sur une nette différenciation et hiérarchisation des acteurs, car

malgré la diffusion locale des référentiels de la démocratie électorale et de la participation développementiste, l'ordre constitutionnel villageois n'est [...] pas égalitaire puisqu'il reproduit la distinction entre les autochtones et les étrangers dont la citoyenneté locale reste "conditionnelle" et la participation politique largement déniée. (P Y. Le Meur, 2012 : 880).

À travers la convention foncière, les sociétés d'accueil utilisent la terre comme un moyen pour leur renforcement, mais aussi pour leur rayonnement comme d'ailleurs le constatait Marc Éric Gruenais sur d'autres terrains et qui en a tiré la conclusion qu'en définitive, la terre « ne devient pertinente pour le pouvoir que peuplée d'individus qui acceptent la relation, laquelle est alors un lieu d'exercice de l'autorité. » (1986 : 290-291).

Les évolutions actuelles tendent à remettre radicalement en cause ce rôle central du foncier dans l'organisation des relations intercommunautaires.



#### **4. Le crépuscule des temps anciens<sup>7</sup>**

##### **4.1. Une radicale évolution des contextes**

Le monde rural connaît d'importants changements structurels résultant de la combinaison de plusieurs facteurs qui ont induit des transformations, parfois radicales, dans les différents compartiments de la vie socioéconomique.

En effet, sous l'influence conjuguée, voire simultanée, des interventions des États, de l'essor des cultures de rente ou pérennes, de la monétarisation de l'économie, de la pression migratoire, du développement des infrastructures de communication, etc., les sociétés rurales ont été progressivement intégrées dans l'économie marchande. Sur le plan foncier, l'augmentation de la population et son corolaire, la pression démographique, le raccourcissement, sinon la disparition de la jachère ont progressivement entraîné un amenuisement drastique des réserves foncières. Ces changements ont favorisé une remise en cause progressive de la gestion coutumière du foncier ainsi que la marginalisation des autorités statutaires coutumières chargées de la gestion du droit d'administration.

Parmi les conséquences générées par ces changements, les plus structurantes sur le foncier sont sans doute celles portant sur la représentation de la terre (J P. Colin, 2021 : 123). En effet, au fil du temps, les changements opérés dans l'environnement socioéconomique dans les zones de colonisation agricole ont été renforcés par le renouvellement des générations, aussi bien chez les autochtones que les migrants, sans pour autant avoir été accompagnés d'un changement de la conception du statut social et politique des habitants dans les arènes locales ; ainsi, les descendants des migrants, bien qu'y étant nés et y ayant grandi, sont considérés et traités comme des migrants par leurs compagnons d'âge autochtones avec qui ils ont grandi ensemble. Chez les autochtones, le renouvellement des générations s'accompagne d'une dénonciation de la gestion du patrimoine foncier, de violentes critiques des modalités d'accueil des étrangers (L. Montraz, 2020). Ce qui se traduit par une contestation, voire une remise en cause radicale des transactions foncières anciennes, des retraits ou des arrachages purs et simples, justifiés alors par les besoins fonciers des membres de la famille (M. Zongo, 2001, 2008 ; J P. Colin et M. Ayouz, 2005 ; G J. Ibo, 2007), ainsi qu'une revivification des clauses sociales ayant prévalu lors de l'installation des migrants. Cependant, dans la majorité des cas, les terres retirées ou arrachées ne sont pas conservées, mais sont au contraire réinjectées dans le circuit des échanges

---

<sup>7</sup> En référence au roman de l'écrivain burkinabè, Nazi Bony, *Crépuscule des temps anciens, chronique du Bwamu*, publié en 1962 aux éditions Présence africaine



(M. Zongo et P. Mathieu, 2000 ; G. Koné, B M. Ouattara, F. Akindès, 2017) dominé par la marchandisation, qui désigne « le transfert de droits d'appropriation ou d'usage contre une contrepartie exigible, établie sur la base d'un système d'équivalence » (J P. Colin, 2021, p. 117). Il s'agit essentiellement de :

- la location, elle consiste en un paiement d'un loyer annuel pour l'utilisation d'une portion de terrain, dont l'hectare reste l'unité, les loyers et la durée peuvent varier, mais sont toujours précisés ;
- la vente : elle porte théoriquement sur le transfert définitif des droits de propriété à l'acquéreur. Elle est censée avoir un caractère libératoire qui signifie que le paiement libère l'acquéreur de toute obligation vis-à-vis du vendeur et s'accompagne du transfert définitif de la totalité des droits à l'acquéreur (J P. Colin, 2021 : 118). Cependant, dans les expériences observées en Afrique de l'Ouest, ce caractère libératoire reste théorique à cause des ambiguïtés de l'objet de la vente (la terre ou les droits d'exploitation ?), de l'incertitude sur la nature des droits transférés (sont-ils transférables ou pas ?) ou même de la légitimité du vendeur.

La monétarisation<sup>8</sup>, dans ses diverses formes, a d'importantes implications sur la représentation du foncier (sacralité, inaliénabilité, patrimonialité), son statut (instrument de construction de la grandeur de la cité) ainsi que le tutorat dans les zones de colonisation agraire.

#### **4.2. Une désorganisation des modalités d'accueil des migrants**

Autrefois, l'accès à la terre des étrangers, qui nécessitait une double insertion de l'étranger dans le village (à la fois chez les migrants et chez les autochtones) ouvrait un ensemble de droits et de devoirs dont l'observation contribuait à l'insertion du migrant dans la société d'accueil. En cas de transgression des prescriptions, des mécanismes de rappel et des sanctions permettaient de recadrer les contrevenants. Les modalités actuelles d'accès à la terre tendent à supprimer ces mécanismes. En effet, les formes traditionnelles d'accès à la terre (don et prêt à durée indéterminée) ont totalement disparu et ont été remplacées par des transactions foncières monétarisées. Celles-ci ne nécessitent pas toujours les préalables qui impliquaient les autorités statutaires. Elles se négocient et se concluent directement entre les acteurs directement concernés, accompagnés d'un groupe restreint servant de témoins, très souvent à l'insu des autorités statutaires, y compris chez les migrants (étrangers). Les transactions sont de plus en

---

<sup>8</sup> Sont exclues de la marchandisation, le remplacement des contreparties traditionnelles par l'argent ou la monétarisation des obligations sociales



plus sanctionnées par des documents plus ou moins formels qui mentionnent clairement la nature de la transaction et sont signés par l'acheteur et le vendeur ainsi que leurs témoins. Certaines transactions sont sanctionnées par des actes notariés dans la perspective de s'engager ultérieurement dans la procédure d'enregistrement. Ces transactions, comme de par le passé, concernent presque exclusivement un autochtone qui vend et un étranger qui achète (J P. Colin, 2005), les transactions entre autochtones étant très rares. Cependant au regard des incertitudes et des ambiguïtés qui prévalent sur le contenu de la vente ainsi que la volonté des autochtones de maintenir le respect des obligations sociales, les ventes de terre sont qualifiées de marchandisation imparfaite.

Ces nouvelles procédures d'accès à la terre ont une double implication sur les relations intercommunautaires. D'abord chez les migrants, il n'existe plus de possibilités d'identifier et d'organiser l'insertion des nouveaux migrants. Les contacts personnels que les nouveaux migrants ont au sein de la communauté leur permettent de tisser des réseaux de relation sans pour autant être soumis au contrôle communautaire. Cette attitude est renforcée par le délitement de l'autorité chez les migrants, délitement provoqué par les contestations de légitimité, la prolifération des associations, surtout celles des ressortissants qui ont tendance à vouloir s'autonomiser. Ce délitement est renforcé par le renouvellement des générations, car les enfants nés dans les zones d'accueil refusent parfois certaines règles et pratiques acceptées par leurs parents.

En offrant la possibilité aux nouveaux migrants de se passer des responsables de leur communauté pour accéder au foncier, les transactions monétarisées dérèglent les mécanismes qui ont permis jusqu'à présent d'organiser l'insertion des migrants dans les zones d'accueil et d'organiser les relations intra et intercommunautaires. La disparition du premier maillon de ce mécanisme, les responsables communautaires des migrants, s'accompagne de la disparition d'un deuxième élément de contrôle dont disposaient les autochtones, la menace de retrait de la terre en cas de non-respect des clauses sociales ou de tout comportement jugé contraire aux règles de la vie sociale.

La convention foncière tend à perdre également sa dimension collective, surtout chez les acquéreurs dont certains prennent soin de s'assurer de l'absence de contraintes particulières, notamment les obligations sociales, au moment de la conclusion de la transaction. Le refus de s'inscrire dans l'ordre social et politique du village se manifeste également par la contestation du maintien de certaines prétentions des vendeurs, notamment la conservation de certains droits sur le terrain vendu, notamment sur les sites sacrés, les droits de prélèvement (sur certaines

ressources naturelles), le respect de certains interdits (interdiction de travailler certains jours, etc.). En cas de tentatives de sanctions par les autorités villageoises (à la suite de la transgression d'un interdit ou de refus de droit de prélèvement, etc.), les acheteurs n'hésitent pas à recourir aux structures administratives, qui très souvent tranchent en fonction des textes en vigueur ou renvoient les protagonistes pour des solutions à l'amiable ; ce qui constitue, en soi, un désaveu des autorités coutumières.

Certains nouveaux acquéreurs sont des non-résidents et choisissent d'installer les employés directement sur leurs terrains et nouent très peu de contacts avec les habitants du village. Ce qui peut contribuer à entretenir le sentiment d'insécurité dans la brousse et le sentiment de perte de contrôle politique de leur localité, « leur pays » chez les autochtones.

De fortes résistances sont également observées chez les migrants anciennement installés, qui traduisent des tentatives de se soustraire aux obligations du tutorat, à travers des recours à des alibis divers pour limiter les civilités et éviter d'honorer les sollicitations. On observe également la multiplication du non-respect de certaines prescriptions par les migrants que l'on peut interpréter comme l'expression d'une volonté d'émancipation. Ces attitudes sont parfois justifiées, soit la récurrence des sollicitations soit par le fait que les anciennes conventions ont fait l'objet de renégociations qui ont abouti à leur conversion en vente, argument que les autochtones ont tendance à rejeter en qualifiant les sommes d'argent perçues comme des dons... Ces résistances sont surtout prégnantes chez les descendants des migrants, c'est-à-dire ceux qui sont nés et ont grandi dans les zones d'accueil, même si cela ne s'accompagne pas d'une remise en cause radicale de la nature des relations avec les autochtones. Il est en effet rare que cette dernière catégorie conteste les décisions des notables autochtones par le recours aux structures administratives.

L'ensemble de cette situation finit par faire naître un sentiment de perte du contrôle de « leur pays » chez les autochtones, sentiment qui s'est renforcé avec l'adoption du pluralisme politique. Le vote des migrants devient un enjeu dans la mesure où il devient un indicateur de la capacité des autochtones à imposer leur choix à tous ceux qui sont installés dans leur terroir. Or la loi est fondée sur la liberté de choix de l'électeur et la possibilité à tout citoyen remplissant les conditions fixées par la loi de se porter candidat aux élections.

Dans les anciennes zones cotonnières du Burkina Faso, l'importance des migrations internes a créé un déséquilibre démographique au détriment des autochtones. Mais lors des élections, les autochtones, bien que minoritaires, tentent de conserver, voire exigent, le monopole des postes politiques symbolisant leurs statuts (délégué du village, conseillers, maire, député). Toute



tentative de remise en cause de ces prétentions se traduit par des violences intercommunautaires au moindre prétexte. Les partis politiques, à travers les investitures des candidats, tentent d'apaiser en choisissant généralement comme tête de liste, des candidats issus des groupes autochtones. De ce fait, l'affectation des postes symboliques (délégué, député, maire) tente de respecter l'antériorité de l'occupation du terroir, même si le poids électoral des autochtones est parfois négligeable.

En Côte d'Ivoire, dans les zones de l'ouest qui ont été la destination d'importants flux internes en provenance du Nord, du Centre et de l'Est, les migrants internes ont depuis longtemps refusé de s'inscrire dans les relations du tutorat en se prévalent du statut « d'autochtone national »<sup>9</sup> (L. Montraz, 2020 : 120). Sur le plan politique, cela se manifeste par leur refus de se soumettre au choix que les autochtones veulent imposer<sup>10</sup>. Ces zones connaissent fréquemment des conflits à l'occasion des consultations électorales (A. Babo, 2010) dont d'ailleurs sont victimes les immigrés qui, pourtant dans leur écrasante majorité, ne participent pas aux élections<sup>11</sup>. D'ailleurs, même ceux d'entre eux qui possèdent la nationalité ivoirienne et qui résident en milieu rural s'abstiennent de participer aux consultations électorales. Ces conflits expriment en réalité le sentiment de perte du contrôle politique de leur « pays » chez les autochtones et de leur volonté « de remettre les compteurs de l'Histoire à zéro »<sup>12</sup>.

## Conclusion

Le foncier a joué un rôle structurant dans l'histoire du peuplement dans les zones rurales en Afrique de l'Ouest. Dans le contexte d'une faible implication directe des États, aussi bien dans les migrations internes qu'internationales, le tutorat a joué un rôle déterminant, d'abord en structurant les réseaux migratoires depuis les zones de départ jusqu'aux zones d'accueil, ensuite en organisant l'accueil et l'intégration des migrants. Bâti autour de l'inégalité des statuts politiques entre migrants et autochtones en contrepartie de l'accès à la terre, le tutorat a été un instrument pour les sociétés d'accueil afin de construire la grandeur de leur cité sans pour autant en perdre le contrôle. Le tutorat a permis aux migrants un accès sécurisé aux ressources

---

<sup>9</sup> La loi sur le foncier adoptée par l'Assemblée nationale en 1998 se contente de la distinction entre ivoirien et non ivoirien.

<sup>10</sup> Ce qui explique par exemple l'implantation du PDCI, à l'ouest de la Côte d'Ivoire, zones supposées acquises au FPI (avant que son leader historique ne crée le PPA – CI), mais qui a accueilli de fortes colonies de populations baoulé (supposées être pro PDCI).

<sup>11</sup> Du fait du droit de sang pour l'acquisition de la nationalité ivoirienne, l'écrasante majorité des immigrés burkinabè en Côte d'Ivoire et leurs descendants n'ont pas la nationalité.

<sup>12</sup> Chauveau Jean Pierre, « La question foncière en Côte d'Ivoire et le coup d'État, Ou : Comment remettre à zéro le compteur de l'histoire » publié dans la revue *Politique Africaine*, 2000, n° 78, sous le titre : « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », 94 - 125



foncières tout en garantissant durablement leurs droits. L'évolution rapide des contextes socioéconomiques et politiques a induit des transformations structurelles remettant en cause la représentation de la terre qui, de patrimoine sacré, a fini par être intégrée dans les circuits monétarisés.

Les nouvelles modalités d'accès à la terre désorganisent les fondements de l'institution du tutorat tout en dissociant la convention foncière des clauses politiques dont le respect constituait le fondement de sa garantie. La terre perd ainsi son statut de moyen de contrôle social des migrants. Dans le contexte de prégnance de l'idéologie de l'autochtonie, cette situation est une source potentielle de conflits intercommunautaires dans la mesure où elle ôte les fondements et les possibilités de maintien de l'ordre social et politique dans les arènes villageoises. Les difficultés rencontrées par les tentatives de restauration d'un néo-tutorat totalement déconnecté des transactions foncières préfigurent le crépuscule des temps anciens et les prémises de nouvelles formes de rapports intercommunautaires dans les anciennes zones de colonisation agricole.

### Références bibliographiques

BASSOLET Boubié, BOLY (M), WETTA Claude, 1992, *Diagnostic du phénomène migratoire dans la Sissili*, MACP & CEDRESS, Ouagadougou (multigr)

BENOIT Michel, 1982, *Oiseaux de mil. Les Mossi du Bwamu (Haute-Volta)*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 116 p.

CEDEAO-CSAO, OCDE, 2006, *Atlas des migrations en Afrique de l'Ouest*, Série Populations, CSAO, 25 p.

CHAUVEAU Jean Pierre, 2016, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource », *Les cahiers du pôle foncier*, n°15, IRD GRET, 48 p.

CHAUVEAU Jean Pierre, 2007, « Transferts fonciers et relation de "tutorat" en Afrique de l'Ouest : évolutions et enjeux actuels d'une institution agraire coutumière », *Journal des Sciences Sociales*, n° 4, p.7-32.

CHAUVEAU Jean Pierre, COLIN Jean Philippe, JACOB Jean Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philipe, LE MEUR Pierre Yves, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, Résultats du projet de recherche CLAIMS, IIED, 99 p.



CHAUVEAU Jean Pierre, JACOB Jean Pierre, LE MEUR Pierre Yves, 2004, « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart*, n°30, p.3-23.

COLIN Jean Philippe, 2021, « La marchandisation de l'accès à la terre dans des contextes ruraux ouest-africains », *Le Mouvement Social*, n° 277 (4e trim), p117-132.

COLIN Jean Philippe, 2005, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », *Afrique contemporaine*, n°213 (1<sup>er</sup> trim), p.179-196

COLIN Jean Philippe et AYOUZ Mourad, 2005, « Émergence, enchâssement social et involution du marché foncier. Perspectives ivoiriennes », IRD REFO, Document de travail de l'UR « Régulation foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs », n°12, 34 p.

DAVID Phillipe, 1980, *Les névatanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal, des origines à nos jours*, Dakar-Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines, 525 p.

GRUENAIIS Marc Éric, 1986, « Territoires autochtones et mise en valeur des terres », CROUSSE Bernard, Le BRIS Emile et Le ROY Etienne, *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala, p.283-298.

GRUENAIIS Marc Éric, 1985, « Du bon usage de l'autochtonie », *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, Vol. XXI, n°1, p.19-24

GUENGANT Jean Pierre et BANOIN Maxime, 2003, *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger*, FAO, CIRED, 144 p.

HOCHET Peter, ARNALDI di BALME Luigi, 2013, « La dialectique de l'étranger. La construction des relations contradictoires à l'étranger à la croisée des institutions coutumières et des politiques publiques dans l'Ouest du Burkina Faso », *Autrepart*, n°64 (1<sup>er</sup> trim), p.55-70.

IBO Guéhi Jonas, 2007, « Fronts pionniers et retraits de terres : points de vue sur la sécurisation du foncier en Côte d'Ivoire », *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 1, p.3-19.

JACOB Jean Pierre, 2007, *Terres privées, terres communes. Gouvernement des hommes et de la nature en pays winye (Burkina Faso)*, Édition IRD, 286 p.

2004, « Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes dans le Gwendégoué (centre-ouest du Burkina Faso) », *Autrepart*, 2004/2 (n° 30), p.25-43 ;

KONE Gngadjomon, OUATTARA Ba Morou, AKINDES Francis, 2017, « L'autochtonie, la terre et les jeunes à Sassandra (Ouest-Côte d'Ivoire) », *Politique africaine*, n°148, p.69-88.



LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1998, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, Paris, GRET, 111 p.

LE MEUR Pierre Yves, 2012, « Grandeurs villageoises. La politique des ressources et des appartenances au centre du Bénin », *Cahiers d'études africaines*, n° 208 (4), p. 877-903.

MONTAZ Léo, 2020, « Variations autour de l'autochtonie et de l'aïnesse sociale », *Retour au village. Jeunesse et pouvoirs en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, p. 105-143.

SAUTTER Gilles, 1979, « Migrations, sociétés et développement pays mossi », *Cahiers d'études africaines*, vol. XX, p. 215-253.

SAVONNET-GUYOT Claudette, 1986, *État et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain*, Paris, Karthala, 227 p.

TALLET Bernard, 1985, « Espace ethnique et migrations : comment gérer le mouvement ? », *Politique Africaine*, n° 20, p.65-77.

ZONGO Mahamadou, 2025, « La Côte d'ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè depuis 1960 », *Akofena*, Varia n°16 (1), p. 47-62.

ZONGO Mahamadou, 2024, « Le réservoir ». Aux origines coloniales des migrations contemporaines burkinabè (1912-1960), *Annales de la Faculté de l'Homme et des Sciences Humaines*, Ethos, Université Cheikh Anta Diop, n° 54 (B), p 69-92.

ZONGO Mahamadou, 2016, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire : entre vulnérabilité et quête d'appartenance », BREDELOUP Sylvie et ZONGO Mahamadou, 2016, *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan, p.37-66.

ZONGO Mahamadou, 2010, *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè : Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*, Paris, L'harmattan, 294 p.

ZONGO Mahamadou, 2008, « De l'ambiguïté de la part symbolique aux ventes de terre : les dynamiques socio - foncières dans la zone de colonisation agricole au Burkina Faso », *Revue internationale des sciences humaines et sociales*, n° 2 (2), p.373-392.

ZONGO Mahamadou, 2001, *Étude des groupements d'immigrés burkinabè dans la région d'Oumé (Côte d'ivoire) : organisation en migration, rapports fonciers avec les groupes autochtones et les pouvoirs publics*, IRD/REPFO Document de travail de l'UR « Régulation foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs », IRD, 85 p.



ZONGO Mahamadou, 2000, Migrations, mutations et stratégies d'accès à la terre dans une zone de front pionnier au Burkina Faso, Communication au colloque de la Chaire Quételet 2000 « *le développement peut-il être humain et durable ?* » Louvain la Neuve, 21 au 24 décembre 2000.

ZONGO Mahamadou, 1997, *Développement rural et dynamique villageoise au Burkina Faso. L'exemple de Daboura, province de la Kossi*, Thèse pour le doctorat unique Université de Nice Sophia Antipolis, Département de Sociologie.

ZONGO Mahamadou et MATHIEU Paul, 2000, « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation », *Bulletin de l'APAD*, n° 19, p. 21-32.